

COMMUNE DE WARHEM

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 6 Avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 Avril 2022 en son lieu habituel sous la présidence de son Maire P. BOUTTEMY.

La séance a débuté par la présentation par deux élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) des souhaits émis par les 8 membres du CMJ.

L'exposé a été très apprécié par les élus et des décisions ont été prises lors de la séance.

Monsieur le Maire les a félicités pour leur investissement et leur motivation.

Après avoir pris connaissance des décisions prises au titre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal les élus ont voté à l'unanimité :

a) Les Comptes Administratif et de Gestion de 2021

Les résultats de l'année écoulée se traduisent par un excédent des budgets de fonctionnement et d'investissement respectivement de 189 119,19 euros et de 93 771,35 euros soit un total de 282 890,54 euros.

Les restes à réaliser (RAR) en investissement se montent à 241 657 euros en dépenses. Il s'agit d'opérations votées sur le budget 2021 et non exécutées sur l'exercice concerné.

En raison du résultat de clôture en investissement au 31/12/2021 (+ 793 536,75 euros) il n'y a pas lieu d'affecter le budget de fonctionnement de 2022 pour alimenter celui d'investissement.

Monsieur le Maire a tenu à remercier les élus et le personnel communal pour le travail accompli ainsi que pour les soins apportés à la gestion quotidienne et leur disponibilité. Ce dernier point a été mis en évidence en raison des nécessités de remplacement afin d'assurer une bonne qualité de **service malgré les perturbations continues liées à la crise sanitaire.**

b) Le montant des subventions allouées aux associations de 59 839 € dont 32 000 euros destinés à l'organisme Rigolo comme la Vie pour les Accueils Collectifs de Mineurs.

c) La participation à l'Ecole Notre Dame en application du contrat d'Association de 1989 soit 549,45 euros par élève au 31/12/2021.

Avant de passer au vote des Taux d'imposition pour 2022, Monsieur le Maire a retracé le bilan 2021 qui affiche de bons résultats tout en relevant que des dépenses d'investissement ont été prises en charge par la CCHF (voirie Résidence les Chaumes) et par l'Entreprise FRANCE RESINE pour la réfection du sol des deux salles de la Salle Polyvalente au titre de la garantie.

L'année 2022 se présente sous d'autres horizons en raison :

- a) de la prise en compte de l'anticipation des moyens humains communaux en prévision de 2 futurs départs en retraite
- b) des coûts de l'énergie (Electricité et gaz qui ne cessent d'augmenter)

c) de l'inflation en général et de ses répercussions sur les travaux en cours et à venir

Après pris en compte de ce qui précède les élus ont voté à l'unanimité.

1) Le maintien des mêmes taux d'imposition des taxes foncières qu'en 2021 à savoir :

- 36,92 % pour la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB)
- 47,66 % par la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)

2) Le Budget Primitif 2022 qui se présente de la manière suivante :

Investissement : Equilibré en dépenses et recettes à hauteur de 1 438 441,75 euros

Fonctionnement : Dépenses : 1 433 973,00 euros

Recettes : 1 356 170,00 euros s'ajoutant au Résultat d'exploitation reporté

Les montants tiennent compte notamment :

- de la poursuite des travaux de restauration de l'Eglise
- de la fin des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'ancien hospice
- de l'acquisition de table de pique-nique, de ping-pong et de jeux extérieurs à l'Espace JP CATRY
- de travaux préparatoires à la réfection des façades du bâtiment Mairie Ecole
- de la reprise de concessions au cimetière
- de matériel de sport pour les Ecoles
- de la migration i.cloud des applications informatiques de la Mairie

Les membres du Conseil ont accepté la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre au SIECF pour la rénovation d'une partie de l'éclairage public de la commune avec points lumineux à LED. Il s'agit de la Rue du Canal, du contour de l'Eglise, de la Place de la Mairie, d'une partie de la Rue de l'Est, et devant l'Espace JP CATRY.

Les dépenses réparties sur 5 ans, seront fiscalisées.

Les travaux engendreront une économie de la facture d'énergie électrique.

A la majorité (1 abstention, 1 contre) accord a été donné pour la création par la CCHF d'un dispositif de video-protection à l'échelle du territoire communautaire en partenariat étroit avec la gendarmerie. 2 zones sont concernées :

- Le Benkies Mille Intersection RD 3 et RD 4
- Le Haeghe Meulen Intersection RD 110 et RD 916

Pour terminer des infos ont été données sur la situation de l'accueil de familles d'Ukrainiens sur la Commune. L'élagage des cèdres bleus de la place a été suggéré.